



RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2010
(art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

I. BUDGET ORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

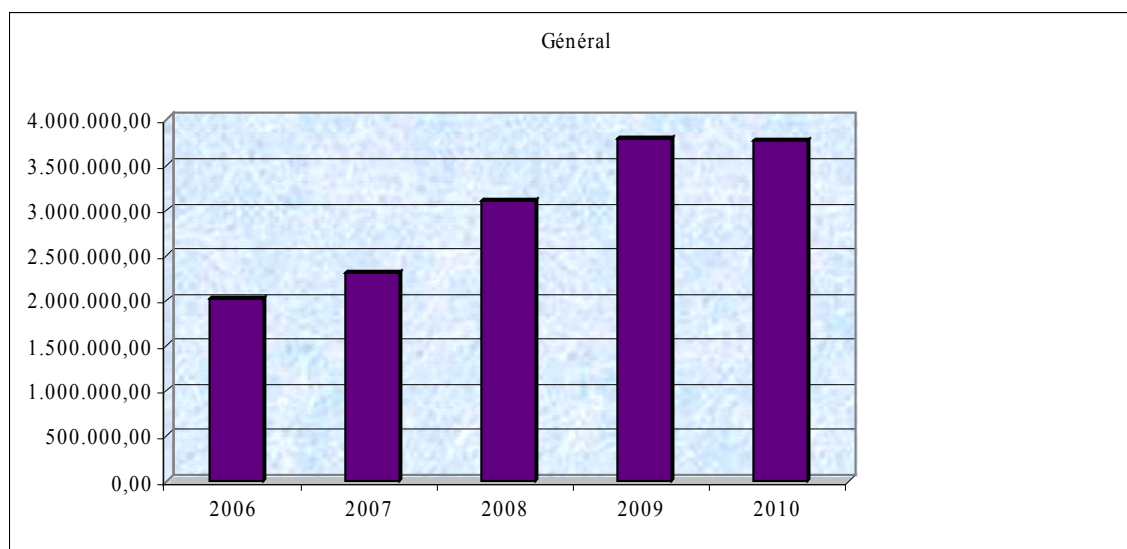
<u>Exercice propre</u> :	recettes	45.513.741,28 €
	dépenses	45.227.745,82 €
	boni	285.995,46 €
 <u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	3.593.401,46 €
	dépenses	121.855,53 €
	boni	3.471.545,93 €

Prélèvements :

Résultat général : boni 3.757.541,39 €

Evolution des soldes budgétaires

Années	Résultat général
2006	2.020.215,02
2007	2.306.109,72
2008	3.093.314,04
2009	3.781.560,35
2010	3.757.541,39



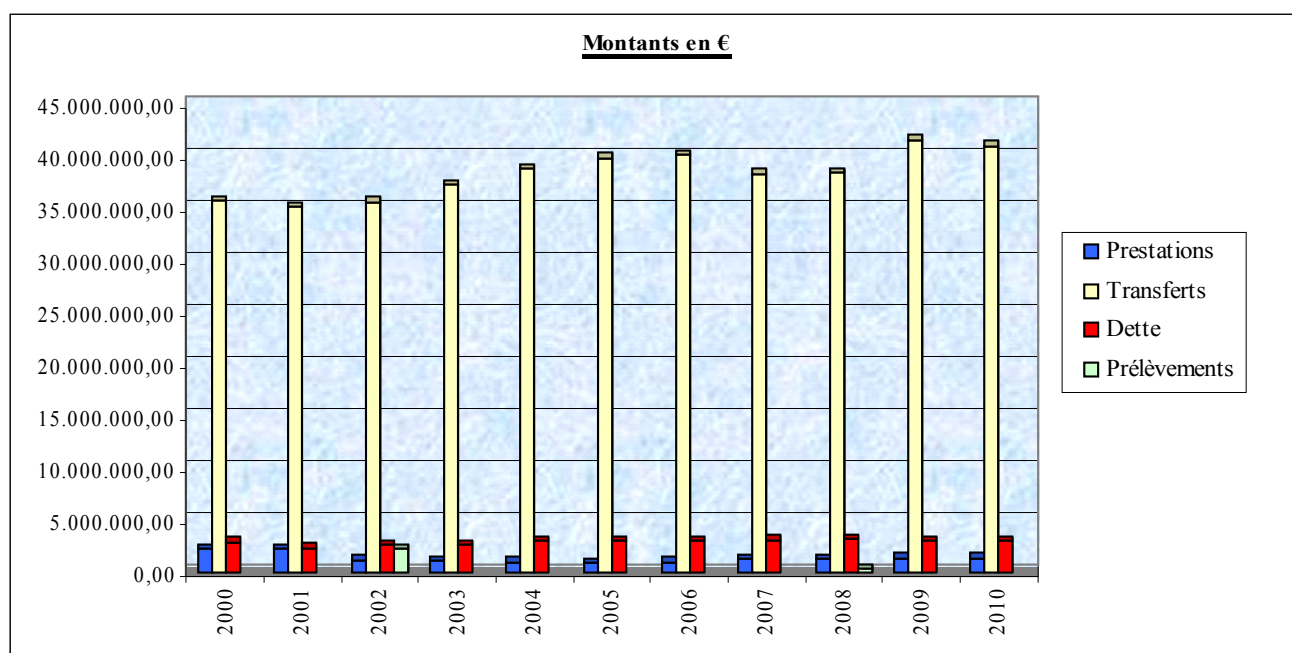
2. LES RECETTES

Ventilation économique

Années	Prestations	%	Transferts	%	Dettes	%	Prélèvements	%	Total
	€		€		€		€		€
2000	2.307.961,03	5,63	35.722.185,13	87,16	2.954.598,45	7,21			40.984.744,61
2001	2.337.418,68	5,85	35.219.661,48	88,08	2.427.790,75	6,07			39.984.870,91
2002	1.213.011,78	2,89	35.712.516,70	85,10	2.677.943,21	6,38	2.361.930,00	5,63	41.965.401,69
2003	1.170.808,95	2,84	37.330.646,08	90,67	2.670.257,86	6,49			41.171.712,89
2004	1.057.475,55	2,46	38.851.345,27	90,37	3.083.751,48	7,17			42.992.572,30
2005	1.013.362,01	2,30	39.881.649,65	90,65	3.102.152,57	7,05			43.997.164,23
2006	1.059.392,89	2,39	40.148.088,61	90,58	3.114.320,53	7,03			44.321.802,03
2007	1.394.463,42	3,25	38.367.682,59	89,42	3.145.750,44	7,33			42.907.896,45
2008	1.375.725,22	3,17	38.488.839,70	88,50	3.225.680,07	7,42	400.000,00	0,92	43.490.244,99
2009	1.403.645,12	3,05	41.655.327,43	90,28	3.079.967,98	6,68			46.138.940,53
2010	1.440.697,33	3,17	41.033.893,27	90,16	3.039.150,68	6,67			45.513.741,28

(*)

(*) Depuis l'exercice 2007, les inscriptions de recettes et de dépenses de personnel relatives aux enseignants dont la charge, la liquidation et le calcul de salaire sont intégralement effectués par la Communauté française, ne doivent plus être portées au budget.

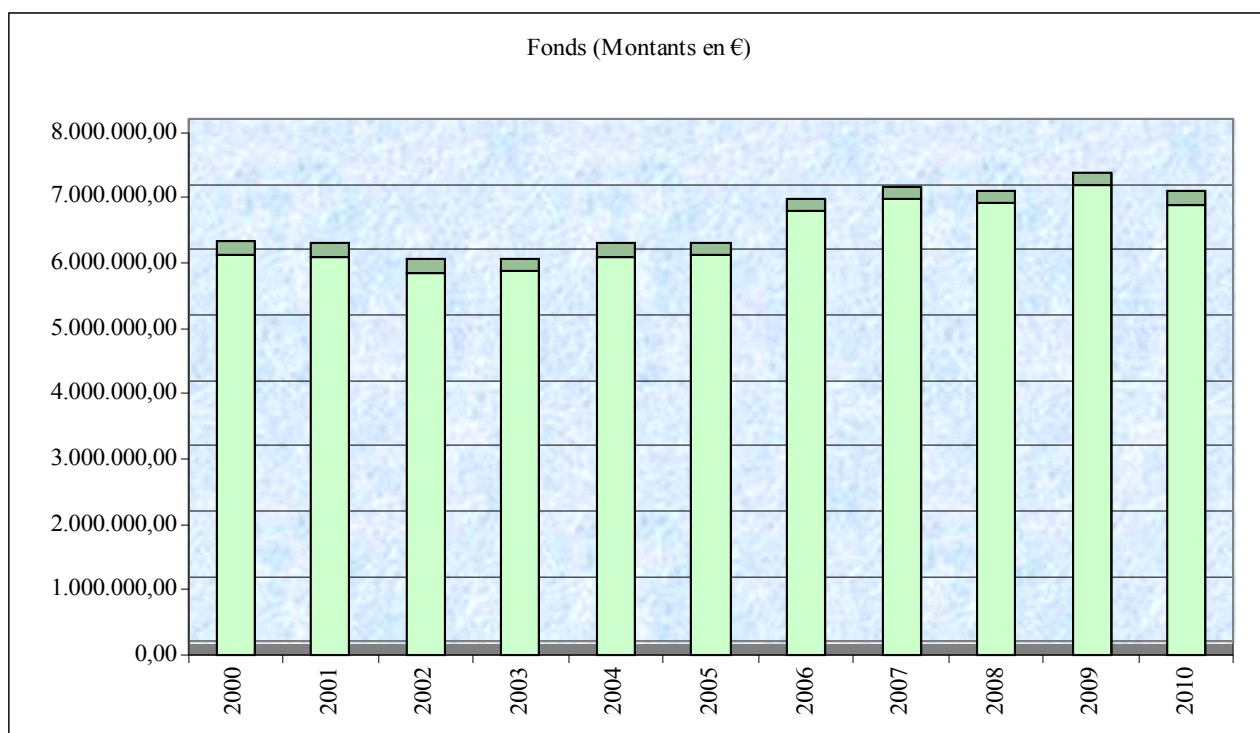


Les transferts représentent 90,16 % du montant total des recettes et se répartissent comme suit :

- fonds	6.889.350,82 €	16,789 %
- impôts	23.716.789,28 €	57,798 %
- subventions	6.725.778,69 €	16,391 %
- conventions Electrabel	3.700.000,00 €	9,017 %
- remboursement des emprunts par autorités subsidiaires	1.974,48 €	0,005 %

Evolution du fonds des communes

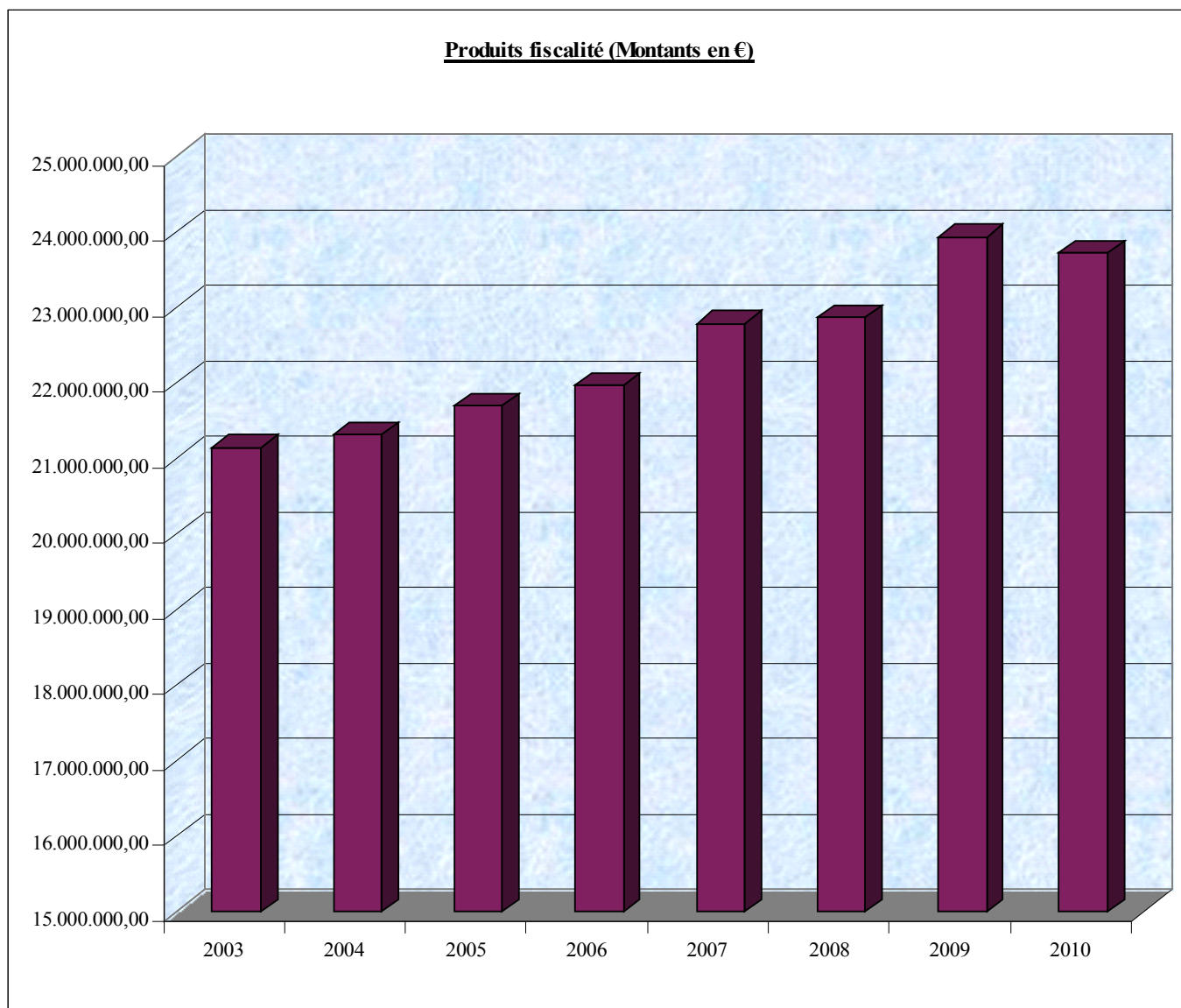
Années	Fonds	Recettes totales	%
	€	€	
2000	6.131.099,23	40.984.744,61	14,96
2001	6.089.754,66	39.984.870,91	15,23
2002	5.856.483,44	41.965.401,69	13,96
2003	5.872.639,63	41.171.712,89	14,26
2004	6.093.802,63	42.992.572,30	14,17
2005	6.116.986,77	43.997.164,23	13,90
2006	6.781.262,53	44.321.802,03	15,30
2007	6.973.240,34	42.907.896,45	16,25
2008	6.902.238,78	43.490.244,99	15,87
2009	7.182.527,94	46.138.940,53	15,57
2010	6.889.350,82	45.578.741,28	15,12



La diminution de la rubrique « Fonds » s'explique par :

- le fait que la région wallonne n'a plus octroyé d'aide exceptionnelle aux communes afin de les aider à supporter les effets de la crise financière (moins 126.798,81 euros par rapport à l'exercice 2009);
- par la diminution de la recette à inscrire à l'article 021/466-01 « dotation fonds des communes » en raison d'un taux d'inflation estimé à 0% (circulaire budgétaire, page 13).

Evolution de la fiscalité



Evolution des divers types de taxes

Années	Additionnels P.I.	%	Additionnels I.P.P.	%	Additionnels Autos	%	Autres taxes	%	Total
	€		€		€		€		€
2003	13.046.985,16	61,70	3.741.267,05	17,69	164.886,74	0,78	4.193.622,36	19,83	21.146.761,31
2004	13.424.450,64	63,36	3.900.644,95	18,41	166.133,49	0,78	3.697.316,00	17,45	21.188.545,08
2005	13.778.639,40	63,51	3.967.669,14	18,29	171.894,38	0,79	3.776.491,00	17,41	21.694.693,92
2006	13.911.877,17	63,34	4.127.125,84	18,79	178.622,30	0,81	3.744.591,00	17,05	21.962.216,31
2007	13.693.277,90	60,09	4.750.383,26	20,85	188.730,78	0,83	4.154.857,31	18,23	22.787.249,25
2008	14.093.713,24	61,65	4.189.455,74	18,33	199.985,24	0,87	4.377.671,04	19,15	22.860.825,26
2009	14.432.557,31	60,65	4.493.763,55	18,88	209.947,88	0,88	4.660.393,08	19,58	23.796.661,82
2010	14.872.445,35	62,71	4.614.477,45	19,46	203.202,48	0,86	4.026.664,00	16,98	23.716.789,28

(*)

(*) Circulaire budgétaire, page 14 : « Les compensations plan Marshall sont ramenées à zéro ».

Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	1.502.096,27	3,30
Sécurité	4.049.902,18	8,90
Communications	324.780,52	0,71
Economie - Commerce - Agriculture	1.638.765,42	3,60
Enseignement	980.771,48	2,15
Culture, Loisirs & Cultes	852.884,09	1,87
Social & Santé	1.678.192,90	3,69
Salubrité publique - Environnement	321.345,13	0,71
Urbanisme	78.785,93	0,17
Recettes non ventilables	34.086.217,36	74,90
Total	45.513.741,28	100,00

La ventilation fonctionnelle fait apparaître les différentes sources de revenus, par secteur d'activité. On constate que 74,90 % proviennent de recettes non ventilables, à savoir : fonds, impôts, convention, ...

Depuis 2007, les recettes théoriques du personnel enseignant payé par la Communauté française ne figurent plus au budget. L'enseignement ne procure plus que 2,15 % des recettes.

Les recettes du groupe "Sécurité" proviennent :

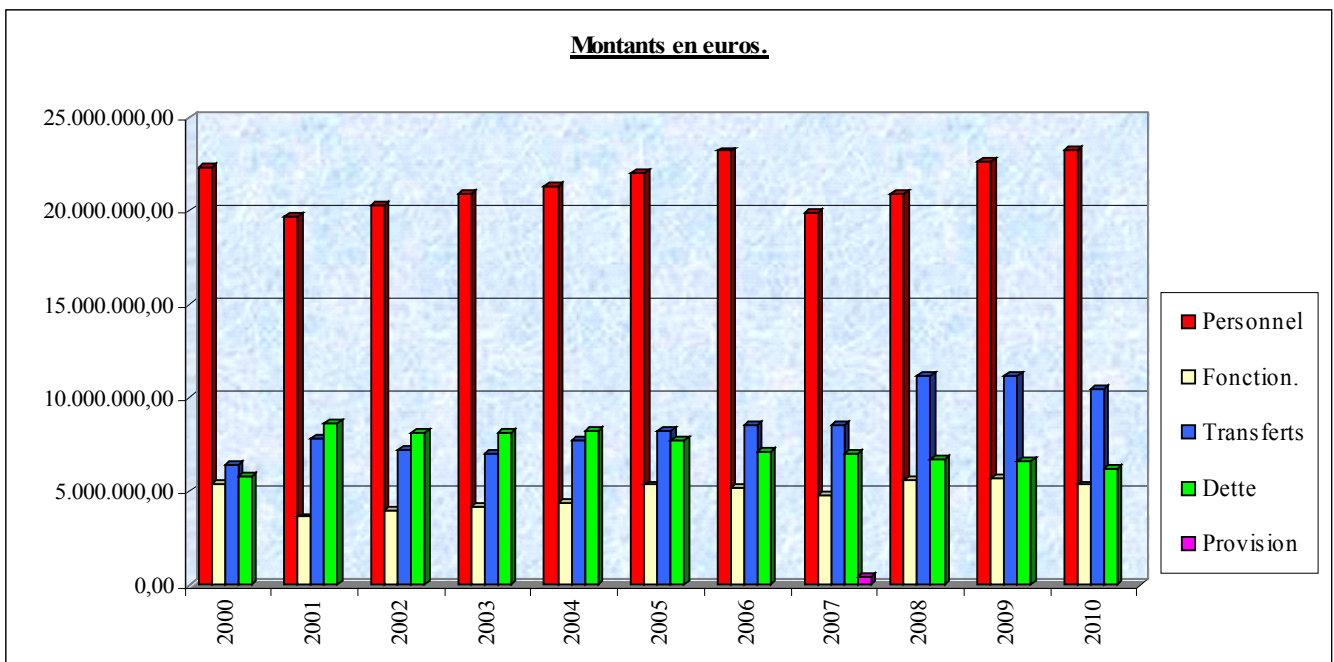
- Pour le «Service Régional d'Incendie», notamment, de l'intervention des communes affiliées au centre-groupe (+/- 60,32 %), de la facturation des services prestés (+/- 14,22 %), des primes A.P.E. (+/- 0,56 %) et de la convention avec la centrale nucléaire (+/-18,27 %).
- Pour la « Prévention », de subsides (+/- 6,63 %)

Le groupe "Economie-Commerce-Industrie" retire ses revenus essentiellement des ristournes des intercommunales.

3. LES DEPENSES

Ventilation économique

Années	Personnel	%	Fonction.	%	Transferts	%	Dette	%	Provision	%	Total
	€		€		€		€		€		€
2000	22.343.712,55	55,86	5.435.436,08	13,59	6.438.348,56	16,10	5.780.788,40	14,45			39.998.285,59
2001	19.670.698,64	49,49	3.631.170,01	9,14	7.812.890,14	19,66	8.631.555,68	21,72			39.746.314,47
2002	20.330.912,77	51,20	4.016.877,19	10,12	7.248.002,32	18,25	8.112.246,94	20,43			39.708.039,22
2003	20.879.734,35	51,89	4.159.127,48	10,34	7.032.800,38	17,48	8.162.981,74	20,29			40.234.643,95
2004	21.348.537,55	51,17	4.420.698,18	10,60	7.692.631,82	18,44	8.262.347,52	19,80			41.724.215,07
2005	22.060.538,90	50,79	5.340.774,98	12,30	8.274.103,19	19,05	7.757.409,33	17,86			43.432.826,40
2006	23.208.893,86	52,71	5.157.536,58	11,71	8.504.148,80	19,31	7.162.410,89	16,27			44.032.990,13
2007	19.922.172,99	48,89	4.829.316,49	11,85	8.565.841,21	21,02	7.032.371,89	17,26	400.000,00	0,98	40.749.702,58
2008	20.884.583,18	47,02	5.623.417,15	12,66	11.193.796,69	25,19	6.718.106,50	15,12			44.419.903,52
2009	22.636.813,01	49,08	5.721.815,28	12,41	11.193.807,75	24,25	6.580.501,40	14,26			46.132.937,44
2010	23.238.135,73	51,39	5.356.839,44	11,85	10.449.073,69	23,09	6.183.696,96	13,67			45.227.745,82



Le Bureau Fédéral du Plan ne prévoyant aucune indexation des salaires pour 2010, les dépenses de personnel n'augmentent que très légèrement par rapport à l'exercice précédent.

La hausse se justifie principalement par les allocations pour diplôme ainsi que les changements barémiques liés aux évolutions de carrière des agents (RGB).

Il convient de rappeler que le budget 2009 avait dû tenir compte des trois sauts d'index intervenus en 2008, de la modification du calcul des pécules de vacances (92% du traitement brut) et de l'augmentation de la prime de fin d'année.

Le volume de l'emploi est maintenu.

On note une légère diminution des dépenses de fonctionnement, résultat d'un système de contrôle financier amélioré d'année en année et de la volonté du collège de maîtriser lesdites dépenses.

Les dépenses de transferts représentent +/- 23,09 % de l'ensemble des dépenses.

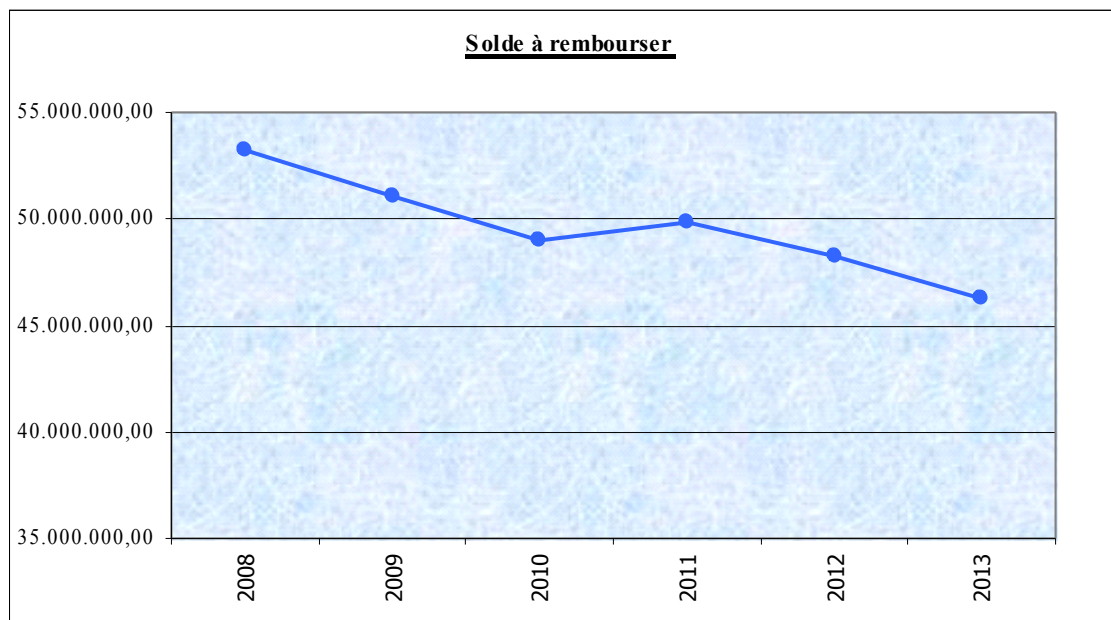
Le montant total des « transferts » est de 10.449.073,69 € dont :

- 4.176.427,89 € pour la dotation à la zone de police;
- 3.392.066,16 € pour la dotation au C.P.A.S. (+231.672,72 € par rapport à 2009);
- 569.593,45 € pour l'ASBL Sports et Loisirs;
- 169.255,00 € pour l'ASBL Centre Culturel;
- 655.683,17 € pour l'ASBL Crèche « Petit à Petit »;
- 25.000,00 € pour l'ASBL Centre d'Economie Sociale;
- 90.000,00 € pour l'ASBL Atelier Mosan;
- 114.263,00 € pour l'ASBL Office du Tourisme;
- 106.249,99 € pour l'ASBL « Maison du Tourisme du Pays de Huy Meuse-Condroz »;

Les charges de la dette diminuent d'année en année. Une gestion active, un certain nombre d'emprunts arrivés à échéance, la limitation des montants empruntés à charge de la Ville expliquent cette diminution.

Dettes - Évolution des soldes restant dus

Années	Solde à rembourser au "01/01" (€)
2008	53.195.447,62
2009	51.014.684,66
2010	49.002.946,45
2011	49.809.674,41
2012	48.208.104,97
2013	46.307.298,24

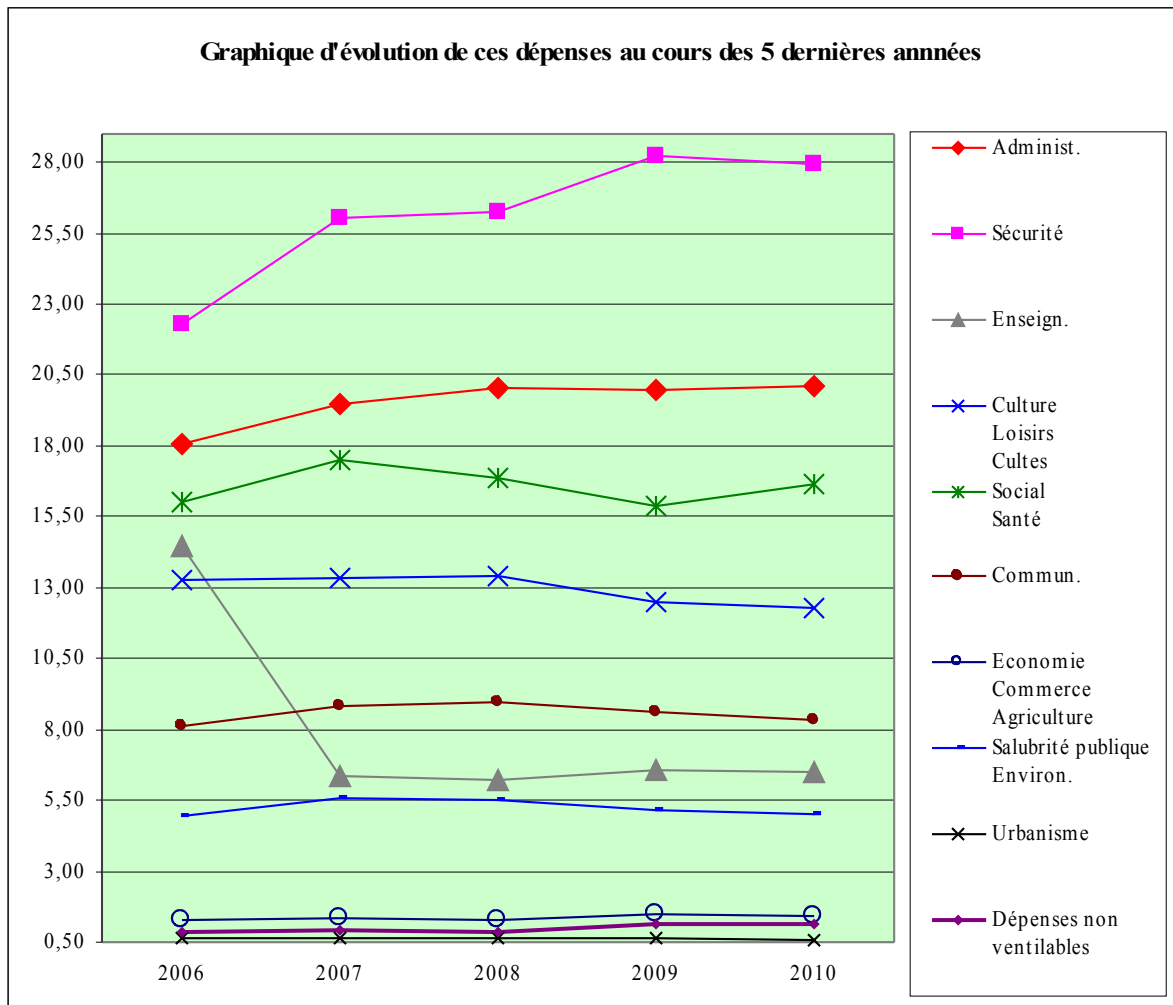


Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	9.089.771,03	20,10
Sécurité	12.622.183,68	27,91
Communications	3.775.489,13	8,35
Economie - Commerce - Agriculture	657.786,97	1,45
Enseignement	2.925.760,48	6,47
Culture, Loisirs & Cultes	5.567.336,56	12,31
Social & Santé	7.521.735,57	16,63
Salubrité publique - Environnement	2.279.381,51	5,04
Urbanisme	264.349,36	0,58
Dépenses non imputables	523.951,53	1,16
Total	45.227.745,82	100,00

Évolution de ces dépenses au cours des 5 dernières années

Années	Administ.	Sécurité	Commun.	Economie Commerce Agriculture	Enseign.	Culture Loisirs Cultes	Social Santé	Salubrité publique Environ.	Urbanisme	Dépenses non ventilables	Total
2006	18,07	22,33	8,12	1,30	14,47	13,28	16,02	4,93	0,63	0,85	100,00
2007	19,45	26,07	8,85	1,35	6,32	13,35	17,49	5,56	0,67	0,89	100,00
2008	20,03	26,28	8,99	1,25	6,19	13,38	16,84	5,52	0,66	0,86	100,00
2009	19,96	28,23	8,60	1,46	6,58	12,46	15,85	5,14	0,62	1,10	100,00
2010	20,10	27,91	8,35	1,45	6,47	12,31	16,63	5,04	0,58	1,16	100,00

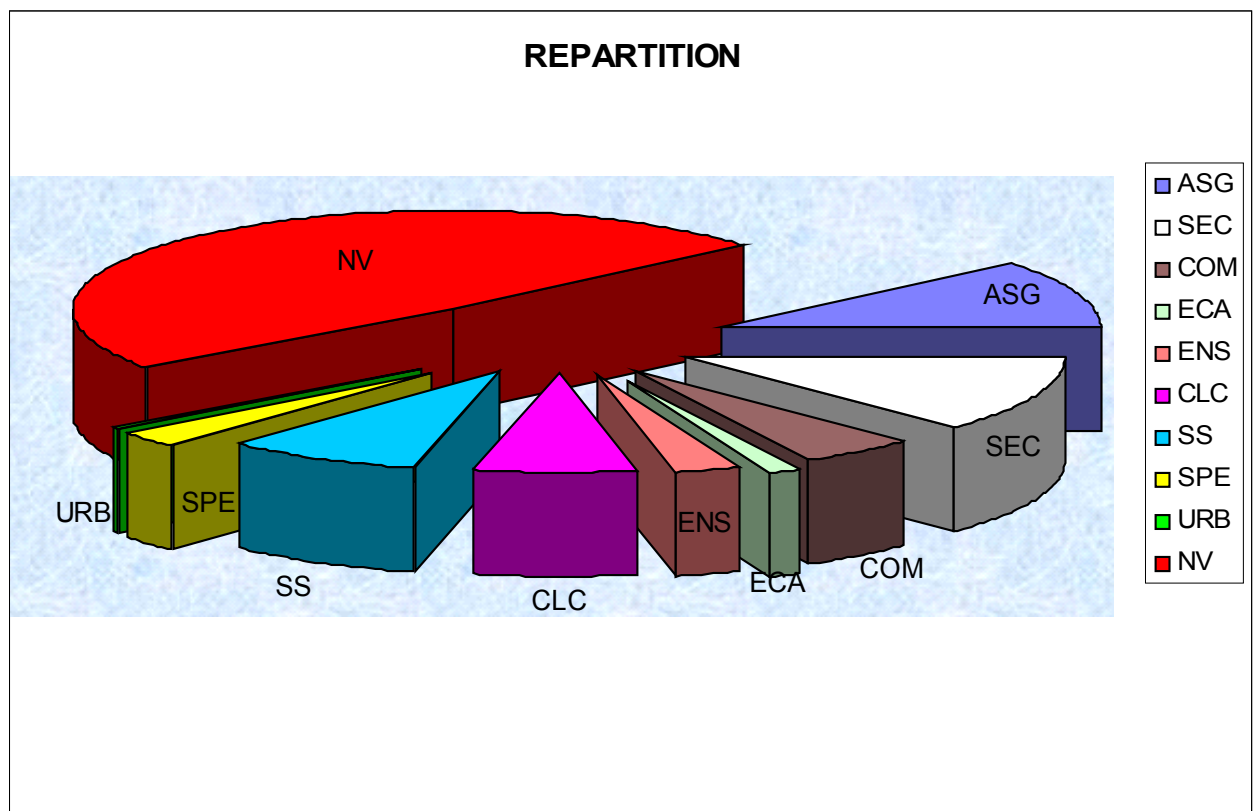


Une autre analyse des dépenses consiste à comparer la charge nette de différents groupes d'activité, c'est-à-dire en déduisant des dépenses, les recettes à percevoir.

Libellés		Montants en €
Administration et services généraux	ASG	-7.587.674,76
Sécurité	SEC	-8.572.281,50
Communications	COM	-3.450.708,61
Economie - Commerce - Agriculture	ECA	980.978,45
Enseignement	ENS	-1.944.989,00
Culture, Loisirs & Cultes	CLC	-4.714.452,47
Social & Santé	SS	-5.843.542,67
Salubrité publique - Environnement	SPE	-1.958.036,38
Urbanisme	URB	-185.563,43
Non ventilables (recettes/dépenses)	NV	33.562.265,83

Boni ex. propre

285.995,46



II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	5.873.014,04 €
	dépenses	5.937.360,10 €
	déficit	-64.346,06 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	221.756,96 €
	dépenses	10.000,00 €
	boni	211.756,96 €
<u>Résultat général</u> :	boni	147.410,90 €

2. LES RECETTES (Exercice propre)

- Subsidés en capital	2.089.500,00 €
- Emprunts « part communale »	2.583.514,04 €
- Vente immeuble dit « Quadrilatère »	1.200.000,00 €
	<hr/>
	5.873.014,04 €

3. LES DEPENSES (Exercice propre)

- Frais d'études	564.000,00 €
- Travaux divers	2.028.000,00 €
- Aménagements divers	1.012.070,00 €
- Achat véhicules	319.000,00 €
- Acquisitions diverses	412.650,00 €
- Subsidés d'investissements et autres	118.398,60 €
- Travaux aux bâtiments	1.475.000,00 €
- Souscription parts	8.241,50 €
	<hr/>
	5.937.360,10 €

Dépenses extraordinaires - Récapitulatif par fonction

	Montants en €
Administration, patrimoine, services généraux	326.250,00
Sécurité	338.900,00
Communications	2.308.000,00
Commerce - Industrie - Agriculture	
Enseignement	80.700,00
Culture - Loisirs - Cultes	1.886.468,60
Salubrité publique	59.541,50
Logement - Urbanisme	937.500,00
	<u>5.937.360,10</u>

III. POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE.

Ce budget présente donc, au service ordinaire :

- un boni de 3.471.545,93 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 285.995,46 € à l'exercice propre;
- soit au niveau du résultat global, un boni de 3.757.541,39 €.

Ce budget a dû absorber la suppression de certaines recettes provenant de la Région Wallonne et plus particulièrement les compensations liées au « plan Marshall » estimées à +/- 896 000 euros.

Le volume de l'emploi a été maintenu. Le personnel pourra prétendre aux augmentations liées aux évolutions des échelles barémiques, aux allocations pour diplôme, ...

Les charges financières que doit supporter le budget de la Ville restent importantes, notamment en raison des coûts des dépenses « énergie » (gaz, électricité, carburants,...) mais aussi en raison des dotations accordées aux entités consolidées qui dépendent en grande partie de la Ville comme le CPAS, la zone de police, les ASBL paracommunales, les fabriques d'église.

Le soutien aux associations culturelles et sportives, les actions en faveur de la nature et du patrimoine, l'aide aux plus démunis restent des priorités.

Sans avoir augmenté la fiscalité, le budget dégage un excédent.

Quant au service extraordinaire, il se présente comme suit :

- un boni de 211.756,96 € aux exercices antérieurs;
- un déficit de 64.346,06 € à l'exercice propre;
- soit un boni global de 147.410,90 €.

En matière d'investissements, il convient de noter la réfection et l'égouttage de la Grande Ruelle, de la place Verte, la réfection de la rue Vankeerberghen (partie basse), l'aménagement du dessus du chemin des Chapelles afin d'éviter les problèmes en cas d'orages, la poursuite de la réfection des trottoirs de l'entité, l'enduisage de la rue du Chrestia, de la cour Colin Maillard, d'un tronçon du Camp de Corroy, d'un tronçon de la rue des Bons Enfants, l'aménagement du 3^{ème} étage du parking du Quadrilatère, l'aménagement de l'étage de l'Hôtel de Ville, les travaux de stabilité et de mise hors eau au couvent des Frères Mineurs, l'aménagement de logements sociaux à Statte et à

« la gare Saint-Hilaire », divers travaux d'aménagement dans les écoles communales, les divers travaux d'entretien dans les maisons de quartier, la rénovation de la piste d'athlétisme, l'achat d'une nouvelle ambulance et son matériel d'équipement, l'achat d'une nouvelle autopompe pour le Service Régional d'Incendie et son matériel d'équipement, les divers travaux d'entretien du téléphérique ainsi que des investissements destinés à réduire la consommation d'énergie.

Citons l'isolation des toitures du hall omnisports et de la cafétéria, l'isolation des parois verticales séparant le hall des locaux chauffés, le remplacement d'anciens châssis par des châssis PVC double vitrage, le remplacement de la chaufferie et l'isolation à la piscine, le remplacement des châssis de la « Maison du Gouverneur » (qui regroupe plusieurs services), la réfection et l'isolation de la toiture du pavillon des Récollets.

La vente du « Quadrilatère » permet de financer sur fonds propres un certain nombre d'investissements prévus au budget.